



EOLIENNES EN MER DIEPPE ET LE TREPOT

Projet de parc éolien en mer Dieppe et le Tréport

COMPTE RENDU DE L'ATELIER SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF, LE 8 JUIN 2017 A DIEPPE

L'atelier a duré 2 heures 20 et a réuni 11 participants.

En tribune :

- Le garant de la concertation : Jacques ROUDIER
- Pour la maîtrise d'ouvrage :
 - Christophe LEBLANC, directeur du développement
 - Aymeric BOYER-VIDAL, directeur financier
 - Alexandre GUYENNE, analyste financier
- Intervenants sur le thème de l'atelier :
 - Julien HOSTACHE, cofondateur d'ENERFIP
 - Jérôme BLANC, chef de projet, ENERFIP

Animé par Maud HARRIBEY(EMDT), et Alix LE GUYADER (EMDT)

Déroulement de l'atelier :

1. Ouverture de la réunion
2. Actualités du projet
3. Rappel sur l'intérêt du financement participatif pour le projet
4. Les campagnes de récolte de fonds
5. L'investissement qui pourrait être proposé
6. Clôture de la réunion

13. Ouverture de la réunion

Christophe LEBLANC, EMDT, remercie les participants pour leur présence et présente le thème et les objectifs de la réunion.

Maud HARRIBEY, EMDT, présente le déroulement de l'atelier et la tribune. Elle indique que plusieurs temps d'échange sont prévus tout au long de la réunion.

14. Actualités du projet

Christophe LEBLANC, EMDT, présente (cf. diaporama) :

- Les grandes étapes de la réalisation du projet de parc ;
- Le dépôt des demandes d'autorisation intervenu le 10 mai 2017, accompagné de la remise de l'étude d'impact environnemental aux services de l'Etat ;

- Les prochaines étapes : en 2018, enquête publique et rendu des décisions sur l'autorisation d'utilisation du domaine public maritime et sur l'autorisation au titre de la « loi sur l'eau »).

15. Rappel sur l'intérêt du financement participatif pour le projet

Aymeric BOYER-VIDAL, directeur financier EMDT, présente (cf. diaporama) :

- les objectifs de l'ouverture du projet au financement participatif : respecter l'engagement pris suite au débat public d'étudier ce sujet, favoriser l'implication des riverains à la dynamique du projet, partager les retombées économiques avec le territoire ;
- l'état d'avancement de la réflexion sur le financement participatif pour le projet : lancement de l'étude préliminaire de faisabilité et d'opportunité en 2016, ouverture de la réflexion aux parties prenantes locales en janvier 2017, notamment à travers la poursuite de l'étude de faisabilité et la tenue d'un 1^{er} groupe de travail le 29 mars 2017, sélection d'une plateforme de financement participatif (ENERFIP) en mars 2017.;
- les étapes à venir : confirmation ou infirmation de l'intérêt du territoire pour une telle opération, approfondissement des études préalables et confirmation de sa faisabilité notamment juridique, définitions des modalités d'un éventuel dispositif. Décision finale envisagée pour le 3^{ème} trimestre 2017, si les conditions sont réunies.

Christophe LEBLANC, directeur du développement EMDT présente un bref retour sur le 1er groupe de travail du 29 mars 2017 : participants, questions soulevées à cette occasion et ayant vocation à être approfondies lors du présent atelier.

- **Table-ronde n° 1 : parmi les propositions suivantes, quelle action du projet le financement participatif devrait-il permettre de financer ?**

Le maître d'ouvrage propose aux participants trois actions de la phase de développement, qui pourraient faire l'objet d'un financement participatif (cf. diaporama) :

- Option 1 : Campagne d'évaluation des conditions de vent ;
- Option 2 : Campagne de détection des munitions non explosées - UneXploded Ordnance (UXO) ;
- Option 3 : Campagne d'études géotechniques en mer.

L'un des participants rappelle qu'avait été évoquée, lors de l'atelier du 29 mars, l'opportunité pour les souscripteurs de réinvestir leurs intérêts sur des dossiers tels que la précarité énergétique. Or il ne voit pas comment cette possibilité pourrait être offerte dans le cadre des options présentées, sans discuter le bien-fondé de celles-ci. Par ailleurs, étant donné que ces options concernent des études ou des campagnes qui ne présentent pas de valeur ajoutée, il estime que le public pourrait ne pas comprendre comment il tirerait bénéfice d'un tel investissement, à la fois en termes financiers et d'information sur la vie du projet.

Enfin, il regrette qu'aucune proposition ne soit liée à la sécurité en mer ou aux mesures de compensation prévues dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, estimant que le public y serait sensible.

Un autre participant met en avant l'opportunité pour les contributeurs de réinvestir leurs bénéfices dans le secteur de la pêche (bateau-école ou lycée maritime, par exemple).

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, souligne qu'il n'y a pas de lien entre l'objet du financement participatif et les revenus escomptés pour les souscripteurs, qui sont garantis. L'objet proposé pour le financement participatif

permet essentiellement de matérialiser l'investissement. Il rappelle que l'originalité de l'opération de financement participatif qui pourrait être proposée par EMDT résiderait dans sa précocité par rapport à l'état d'avancement du projet, à savoir dès la phase de développement. Les options proposées seront toutes menées en 2017-2018 et leurs montants respectifs sont adaptés à une opération de financement participatif.

Il ajoute que le réinvestissement des intérêts du financement participatif et les droits des souscripteurs seront abordés plus tard lors du présent atelier.

Julien HOSTACHE, ENERFIP, précise que, parmi les options proposées, le financement participatif peut être destiné à des outils précis : par exemple, un mât de mesure pour une campagne en mer. Par ailleurs, il rappelle que l'objectif de ce financement participatif serait de financer une action de la phase de développement. Il ne serait donc pas pertinent de proposer au public de financer les mesures de protections environnementales car celles-ci seront principalement à mettre en œuvre lors des phases de construction et d'exploitation et non pas pendant la phase de développement.

Un participant estime que l'Option 2 relative aux campagnes de détection des munitions non explosées (UXO) pourrait effrayer.

L'**un des participants** considère qu'une action permettant de mieux connaître l'environnement marin ou les conditions de vent (Option 1) serait plus à même d'intéresser le public, notamment dans le contexte du changement climatique et de la recrudescence des tempêtes.

Un autre participant souligne l'opportunité de faire porter le financement participatif sur la campagne d'évaluation des conditions de vent (Option 1) car le public identifierait spontanément le lien avec la production d'énergie éolienne.

Un participant juge que l'étude géotechnique (Option 2) pourrait paraître trop complexe au public, contrairement à l'évaluation des conditions de vent (Option 1), qui pourrait intéresser les nombreux acteurs locaux des milieux marins, en particulier si un retour leur est fait sur les données recueillies.

Un autre participant ajoute que le vent est prégnant dans la culture locale. Le répertoire de contacts du Festival International de Cerf-Volant de Dieppe pourrait ainsi permettre de contribuer à la communication sur l'opération.

Maud HARRIBEY, EMDT, relève que la préférence des participants va à l'option 1 : la campagne d'évaluation des conditions de vent.

Christophe LEBLANC, EMDT, remarque l'importance accordée par les participants au retour effectué auprès des souscripteurs sur les données recueillies par le maître d'ouvrage dans le cadre de cette campagne d'évaluation des conditions de vent.

16. Les campagnes de récolte de fonds

Alexandre GUYENNE, analyste financier, EMDT, présente (cf. diaporama) :

- Le déroulement d'une opération de financement participatif : définition des modalités du dispositif, communication sur l'opération, collecte des fonds, vie du produit financier et clôture du produit financier ;
- La forme que pourrait prendre la campagne de financement participatif sur le projet : déroulement d'une campagne, modalités proposées (lancement envisagé à l'automne 2017 pour une durée de 3 mois) ;

- Qui pourrait participer : ce que dit la loi concernant les obligations financières¹ (toute personne physique ou morale (dont les collectivités) basée ou résidant en France) les objectifs d'EMDT (faciliter l'accès aux contributeurs locaux et permettre à un grand nombre de contributeurs individuels de participer).

- **Table-ronde n° 2 : selon vous, quelle devrait être la somme globale visée par cette campagne ?**

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, indique (cf. diaporama) que le montant moyen des campagnes récentes de financement participatif est d'environ 500 000 euros, avec une tendance à l'augmentation, sachant que le record se situe aux alentours d'un million d'euros². En très grande majorité, le produit proposé aux souscripteurs est une obligation. La législation actuelle fixe un plafond de 2,5 millions d'euros pour le montant total et la nécessité de réaliser au minimum 75 % de l'objectif de la collecte. Il rappelle qu'actuellement, étant donné qu'il n'existe pas d'exemple d'une opération de financement participatif sur un projet de cette taille et lancé à ce stade de développement, le maître d'ouvrage est tenu à la prudence.

L'un des participants demande quelle est la moyenne des souscriptions par émission pour un montant total de 500 000 euros.

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, indique que ces opérations attirent le plus souvent un public large, notamment grâce aux nouvelles technologies, sans susciter nécessairement des souscriptions d'un montant très important.

Julien HOSTACHE, ENERFIP, précise que sur la plateforme ENERFIP, le montant moyen d'une souscription est de 1500 euros et que le montant médian se situe autour de 1000 euros. Le montant minimum peut quant à lui être extrêmement faible afin de s'assurer que le produit s'adresse à toutes les catégories sociales.

Un participant demande quelle serait la part du financement participatif dans le financement des options présentées par le maître d'ouvrage lors de la table ronde n°1.

Un autre participant souhaite savoir quels sont les montants respectifs de ces options.

Un participant demande si le montant de la collecte sera communiqué par le maître d'ouvrage au terme de la campagne. Il considère que la part du montant couverte par le financement participatif doit être significative pour que l'opération se justifie, au minimum à hauteur de 10 % selon lui.

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, indique que le financement participatif pourrait couvrir entre 10 et 20 % du montant nécessaire de chaque option présentée.

Julien HOSTACHE, ENERFIP, confirme que le montant de la collecte sera rendu public, comme l'y oblige l'Autorité des marchés financiers.

¹ Dans l'hypothèse, où le produit financier qui pourrait être proposé par EMDT serait du type obligataire.

² Depuis ce groupe de travail (8 juin 2017), un nouveau record a été atteint d'un montant de 2,5 millions d'euros. <https://lenergeek.com/2017/06/22/crowdfunding-financement-participatif-generale-du-solaire/>

Christophe LEBLANC, EMDT, indique que le montant de la campagne d'évaluation des conditions de vent serait d'environ 5 millions d'euros : ainsi, par exemple, une collecte de financement participatif à hauteur de 1 million d'euros couvrirait 20 % de l'opération.

- **Table-ronde n° 3 : comment faciliter l'accès des riverains et des particuliers à une telle opération de financement participatif ?**
 - Le phasage géographique

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, indique (cf. diaporama) que le maître d'ouvrage souhaite faciliter l'accès des contributeurs locaux et des particuliers à la collecte du financement participatif, comme cela a été préconisé lors du groupe de travail du 29 mars. Pour ce faire, il est possible d'élargir cette collecte progressivement, selon plusieurs types de phasage : géographique, en fonction de la proximité avec le parc éolien ; selon la nature de l'investisseur (particuliers, collectivités, entreprises, acteurs institutionnels) ; et selon un montant maximum d'investissement par contributeur

Christophe LEBLANC, EMDT, présente trois aires géographiques différentes, représentant des territoires qui pourraient bénéficier de l'avantage temporel réservé aux « riverains » du projet (cf. diaporama) :

- Option 1 : inclut les communes littorales situées à moins de 20 km du parc éolien (de St-Marguerite-sur-Mer à Cayeux-sur-Mer). Selon les données de l'INSEE, environ 28 000 foyers seraient concernés sur les départements de la Seine-Maritime et de la Somme.
- Option 2 : inclut les communes littorales dans un rayon plus large, soit 35 km de distance vis-à-vis du parc éolien. Selon l'INSEE, cette aire géographique représente environ 44 000 foyers couverts.
- Option 3 : inclut l'intérieur des terres, en tenant compte de l'ensemble des intercommunalités qui comprennent des communes situées dans un rayon de 20 km du parc³, ce qui augmenterait encore le nombre de foyers couverts.

A priori, des aires à l'échelle du département ou de la région n'avaient pas été envisagées par le maître d'ouvrage car leurs larges étendues relativiseraient la pertinence de cette première phase.

L'un des participants relève que des usines dédiées à la construction des éoliennes vont être implantées au Havre et qu'en ce sens, il serait pertinent d'associer ce bassin de vie à la première phase de la collecte.

Un participant ajoute que l'option n° 3 (incluant les intercommunalités à moins de 20 km du parc) se justifie compte tenu du sentiment de délaissement que peuvent parfois éprouver les communes de l'arrière-pays.

Un autre participant souscrit également à l'option n° 3.

³ Intercommunalités concernées : CA de la Région Dieppoise, CC des Falaises du Talou, CC des Villes Sœurs et CA de la Baie de Somme.

Christophe LEBLANC, EMDT, prend en compte la faveur des participants à l'égard de l'option incluant les intercommunalités à moins de 20 km du parc (Option 3). Il juge envisageable d'intégrer également le bassin d'emploi du Havre. Cette option plus étendue pourrait ainsi permettre de s'assurer du bon lancement de la campagne.

o Le phasage du plafond d'investissement par contributeur⁴

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, présente une proposition de phasage du plafond d'investissement (cf. diaporama) :

- Phase 1 : maximum d'investissement par contributeur de 500 €
- Phase 2 : maximum d'investissement par contributeur de 1000 €
- Phase 3 : maximum d'investissement par contributeur de 5000 €
- Phase 4 : maximum d'investissement par contributeur de 15 000 €
-

L'un des participants demande si ce phasage sera communiqué au public, laissant par exemple la possibilité à un contributeur d'attendre une phase suivante pour réaliser un investissement plus important.

Un autre participant estime que le succès de l'opération dépendra aussi du niveau des taux d'intérêts dont bénéficieront les souscripteurs.

Julien HOSTACHE, ENERFIP, confirme que l'ensemble des règles du phasage seraient rendues publiques et précise qu'un même acteur pourrait réaliser un investissement maximum à chaque phase. Cependant, si le montant de la souscription était atteint dès la phase 1, les phases suivantes seraient annulées (remarque valable pour l'ensemble des phasages possibles), d'où la nécessité de trouver un équilibre.

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, précise que le maître d'ouvrage privilégierait a priori un plafond bas pour la phase 1, afin de donner la chance au plus grand nombre de participer.

L'un des participants demande s'il est pertinent de mettre un investissement maximum pendant la dernière phase : si le montant total de la collecte n'était pas encore atteint dans les derniers jours, ce plafond pourrait en effet priver le projet des investissements nécessaires au succès de la collecte.

⁴ La possibilité de proposer un maximum d'investissement par contributeur qui soit évolutif n'est pas possible pour tous les types de produits financiers ouverts au financement participatif. Certains ont un plafond par contributeur imposé par la réglementation.

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, indique qu'ENERFIP propose systématiquement un niveau de ticket maximum pour la dernière phase afin d'assurer la diversité des souscripteurs. Sans ce plafond, un investisseur pourrait prendre une part nettement prépondérante de la souscription.

Christophe LEBLANC, EMDT, souligne qu'un équilibre doit être trouvé pour les niveaux de ticket de maximum associés à chaque phase.

Un participant demande si les différents types de phasage (géographique, plafond d'investissement) pourront être combinés.

Christophe LEBLANC, EMDT, confirme que les différents types de phasage peuvent se combiner, dans la limite d'une bonne lisibilité pour le public.

- Le montant minimum à investir par contributeur

Julien HOSTACHE, ENERFIP, souligne que le maître d'ouvrage est libre de choisir le montant minimum à investir par contributeur. Dans l'immense majorité des cas, ce montant minimum est de 10 €

Un des participants estime que les jeunes peuvent se montrer sensibles à ce type d'investissement.

Un autre participant souligne l'importance pour les souscripteurs de recevoir des informations privilégiées sur le projet, ce qui favoriserait également leur adhésion.

Un participant juge pertinent de choisir le niveau le plus bas possible pour s'assurer que la souscription soit accessible au plus grand nombre.

Un participant indique que d'après son expérience, un montant minimum de 50 euros écarterait une partie non négligeable de la population.

- Exemple de mise en œuvre d'un phasage de la collecte par aire géographique, par nature d'investisseur⁵ et par plafond d'investissement

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, présente l'exemple illustratif envisagé par le maître d'ouvrage (cf. diaporama) :

- Phase 1 : réservée aux seuls habitants du territoire directement concerné par le projet (à définir), maximum par contributeur bas (500 €?)
- Phase 2 : ouverture aux habitants d'un périmètre élargi, maximum par contributeur (1000 €?)
- Phase 3 : ouverture aux collectivités / personnes morales de ce périmètre, maximum par contributeur (5000 €?)

⁵ Selon le type de produits financiers envisagés, la réglementation impose différentes contraintes sur la nature des investisseurs autorisés. Certains produits n'autorisent pas la contribution des personnes morales, par exemple.

- Phase 4 : ouverture au niveau national, maximum par contributeur élevé (15 000 €?)

Un des participants suggère de fusionner les phases 2 et 3.

Un participant souscrit à cette proposition qu'il juge plus lisible, avec seulement 3 phases étalées sur 3 mois.

Un autre participant propose une phase 1 réservée aux intercommunalités proches, une phase 2 réservée à l'échelon régional et une phase 3 ouverte à tout le pays.

Un participant estime que parmi les personnes morales, les entreprises sont plus susceptibles de souscrire que les collectivités.

Julien HOSTACHE, ENERFIP, précise que même si les personnes morales investissent parfois des montants inférieurs à certains citoyens : l'aspect symbolique n'en demeure pas moins important.

Christophe LEBLANC, EMDT, retient la préférence exprimée pour :

- Une phase 1 réservée aux particuliers et à un périmètre restreint, avec un maximum par contributeur autour des 500€;
- Une phase 2 ouverte aux départements (Somme et Seine-Maritime) ou à aux régions (Normandie et Hauts de France), ainsi qu'aux collectivités et entreprises, avec un maximum par contributeur autour de 5000€;
- Une phase 3 ouverte à tous sur le plan national, avec un maximum par contributeur autour de 15000€

Julien HOSTACHE, ENERFIP, souligne que d'après son expérience, deux premières phases avec des niveaux de ticket maximums respectifs de 500 et 5000 € laissent le temps aux petits investisseurs de prendre part au financement.

Un des participants relève que la phase 2 permettrait d'accorder un accès facilité à des gens qui travaillent dans les communes à proximité du parc éolien mais qui résident plus loin. Il demande comment sont considérés les résidents secondaires avec ce phasage.

Un participant demande si les habitants seront informés des investissements réalisés par les entreprises et les collectivités de leur territoire, même s'ils ne souscrivent pas individuellement. Il estime que cette information pourrait créer un effet d'entraînement.

Un autre participant estime qu'une collectivité réalisant un tel investissement y procédera nécessairement après délibération des élus, celle-ci étant publique. Du reste, elle n'aurait pas d'intérêt à ne pas communiquer sur cette démarche.

Un participant demande si chaque investisseur sera informé du cadre juridique de la souscription.

Julien HOSTACHE, ENERFIP, indique que les résidents secondaires sont considérés comme des habitants à part entière étant donné qu'ils paient la taxe foncière.

Il précise qu'ENERFIP et le maître d'ouvrage sont tous deux tenus de garder secret les identités des souscripteurs mais que les contributeurs peuvent choisir de communiquer sur leurs investissements.

Il ajoute que le déclenchement effectif de l'investissement intervient un mois et demi après son annonce. Chaque souscripteur recevra un certificat de souscription nominatif, ayant valeur contractuelle et précisant la part détenue à titre individuel, ainsi que les conditions générales.

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, souligne que ce type d'opération est rigoureusement encadré par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

17. Intérêts et réinvestissement

Julien HOSTACHE, ENERFIP, présente deux scénarii d'investissement qui pourraient être proposés (cf. diaporama) :

- **Scénario 1** : une obligation avec taux d'intérêt de 4 à 5 %, le remboursement du capital *in fine* et le versement des intérêts selon une fréquence à déterminer (semestriel/annuel ?)
- **Scénario 2** : basé sur un partage de la réussite de la phase de développement avec les contributeurs. Dans ce scénario, le taux d'intérêt serait initialement de 3-4 %, puis une bonification finale serait accordée si le projet allait au bout de la phase de développement, conduisant dans un second temps à élever le taux d'intérêt global à environ 6 %. Des conditions de sortie seraient prévues en cas d'arrêt du projet ou de difficultés sérieuses. Un tel phasage n'a encore jamais été mis en œuvre *a priori* pour du financement participatif

Dans tous les cas, le jalon jugé le plus pertinent pour le remboursement du capital et, dans le 2^e cas, le versement d'une éventuelle bonification serait la décision finale des investisseurs qui interviendrait juste avant le lancement du chantier.

Un des participants demande si une opération de financement participatif est aussi menée sur le projet des Eoliennes en mer Yeu-Noirmoutier.

Un participant estime que l'investissement sera bloqué pendant 3 à 4 ans, le temps qu'intervienne la décision finale des investisseurs.

Un autre participant estime que l'importance du jalon de la décision finale des investisseurs pour les souscripteurs les motivera à suivre l'avancée du projet.

Christophe LEBLANC, EMDT, confirme que la même démarche est menée pour le projet des Eoliennes en Mer des Iles d'Yeu et Noirmoutier. Celle-ci est inédite à ce jour pour un projet d'éoliennes en mer, y compris à l'étranger.

Julien HOSTACHE, ENERFIP, présente les possibilités pour les contributeurs de réinvestir leurs intérêts perçus dans un autre projet commun (cf. diaporama) :

- Dans l'hypothèse où ce mécanisme serait mis en place, il s'agirait d'une action par et pour le territoire en lien direct avec ENERFIP, EMDT n'y jouerait aucun rôle ;
- ENERFIP proposerait aux investisseurs du projet qui le souhaitent de verser une partie de leurs gains dans des projets associatifs du territoire ;
- Les projets associatifs présentés seraient sélectionnés avec les élus et collectivités locales ;

- Ces dons seraient réalisés sur le simple volontariat de chacun, et sur la somme de leur choix. Ces versements pourraient s'opérer directement depuis l'espace individuel de chaque investisseur sur *enerfip.fr*
-

Un des participants demande à quel moment les dons pourront être versés aux associations et comment les collectivités sélectionneront les projets associatifs qui pourront en bénéficier, sachant qu'elles risquent de mettre du temps à s'accorder.

Julien HOSTACHE, ENERFIP, indique que les associations pourront toucher ces dons dès que les souscripteurs toucheront leurs intérêts, à savoir dès 2018 si la collecte intervient fin 2017. La modalité de sélection des projets associatifs reste à déterminer avec les collectivités durant l'année qui vient, si le dispositif est validé. Il note que l'un des critères de sélection du projet vers lequel les contributeurs pourraient orienter leurs intérêts pourrait être de participer à la transition énergétique du territoire (lutte contre la précarité énergétique, développement des ENR, etc.).

18. Clôture de la réunion

Christophe LEBLANC, EMDT, remercie les participants et ENERFIP. Il estime que cet atelier a permis de définir des orientations sur plusieurs questions concernant le projet de financement participatif et qu'il encourage le maître d'ouvrage à poursuivre la démarche. Un retour sera proposé au public pour conclure cette première phase de réflexion. Le maître d'ouvrage doit encore valider le dispositif mais d'ores et déjà, le territoire manifeste une réelle appétence pour cette proposition qui permet de mieux l'impliquer.

Aymeric BOYER-VIDAL, EMDT, remercie les participants et assure que les échanges tenus lors de cet atelier sont précieux pour valoriser la démarche auprès des instances décisionnaires du maître d'ouvrage.

13. Principales conclusions de ce Groupe de travail

- *Orienter le financement participatif vers une action concrète du projet, comme la finalisation de la campagne d'évaluation des conditions de vent*

Les participants à ce 2nd GT montrent un intérêt particulier pour **la campagne d'évaluation des conditions de vent**. Ils suggèrent également de proposer aux contributeurs **un accès facilité à certaines informations recueillies** pendant cette campagne.

- *Proposer un montant total de campagne qui tienne compte du financement global du projet ou de l'étude financé*

Une **contribution minimale à hauteur de 10%** du financement totale de l'objet concerné est notamment jugée suffisante par les participants.

- *Proposer un phasage simple garantissant un accès facilité aux particuliers et aux riverains du projet*

Concernant les conditions de phasage envisagées, les participants suggèrent les éléments suivants :

- **Un phasage géographique** privilégiant **dans un premier temps** les intercommunalités à moins de 20 km du projet (env. 126 000 hab.), ainsi que le bassin d'emploi du Havre, concerné par les usines de fabrication des éoliennes. Puis **dans un second temps**, de privilégier les résidents de deux départements directement concernés par le projet, la Seine-Maritime et la Somme, avant, **dans un troisième temps**, d'ouvrir la campagne au national ;
- **Un phasage du maximum d'investissement par contributeur** progressif permettant de s'assurer qu'un minimum significatif de personnes aura contribué. Exemple : phase 1 = <500€ ; phase 2 = <1000€ ; phase 3 = < 15000€.
- **Un phasage du statut des contributeurs** permettant de favoriser en premier les particuliers, puis dans un second temps, les personnes morales type entreprises et collectivités.

D'autre part, les participants recommandent de **simplifier le phasage** pour permettre une meilleure compréhension du public.

- *Proposer un minimum d'investissement par contributeur suffisamment bas pour faciliter l'accès au plus grand nombre*

Concernant le ticket d'entrée, les participants au GT sont plutôt **en faveur d'un montant faible (10€)** permettant de faciliter l'accès au plus grand nombre de personnes possibles, dont une population plutôt jeune. Selon eux, 50€ peut déjà sembler un montant élevé.